971-200018653-20180411-526-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2018
Affichage : 27/04/2018
Numéro interne 971-200018653-20180411-526-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.04.02/526

Vote des budgets primitifs 2018 :

. Budget annexe assainissement des eaux usées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

2ème séance de l'année 2018

Mercredi 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 4 avril 2018.

Présents : 28		
Président		
M. Eric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPIONN*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
Mme Corinne	*PETRO*	
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Alberta	*ALBERI*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
M Alix	*NABAJOTH*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Ketty	*WALPO*	
M. William	*SURDIN*	

Excusés représentés : 4

Vice-Présidents:

M. Jacques *BANGOU* (1er Vice-Président)
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Renée-George *NABAJOTH-DELOUMEAUX* (14ème Vice-Présidente)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Autres Conseillers Communautaires:

M. Denis *BERNADOTTE*
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

M. Harry *DURIMEL*
Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

Excusés non représentés : 8

Vice-Présidents:

M. Rosan *RAUZDUEL* (3ème Vice-Président)
Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE* (4ème Vice-Présidente)
M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry *CORNANO*
M. Chazy *CIRANY*
Mme Solange *LEBLANC*

Absents : 10

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Lyliane *PIQUION*
M. Max *CELIGNY*
M. Justin *DESSOUT*
M. Michel *RINÇON*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude *AZEDE*
Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*
M. Daniel *MARSIN*
M. Jean-Charles *SAGET*
M. Patrick *SELLIN*
Mme Nadège *THÉOPHILE*

971-200018653-20180411-526-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2018
Affichage : 27/04/2018
Numéro interne : 526

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Maguy CELIGNY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU l'Instruction comptable des communes M49;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président;

VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

VU l'état 1259 FPU portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'exercice 2018;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 6 avril 2018;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ
ET 1 ABSTENTION *(Mme Murielle JABES)*

971-200018653-20180411-526-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2018
Affichage : 27/04/2018
Numéro interne de l'acte : 971-200018653-20180411-526-DE

ARTICLE 1- De voter le Budget primitif 2018 du *Budget Assainissement des eaux usées* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2018	2 300 605,84	2 477 007,44
	Restes à réaliser de 2017	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2017 reporté	176 401,60	0,00
	Total Section de Fonctionnement	**2 477 007,44**	**2 477 007,44**
Section d'investissement	Crédits votés en 2018	12 400 936,55	13 065 072,84
	Restes à réaliser de 2017	3 085 501,40	328 064,68
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	2 093 300,43
	Total Section d'Investissement	**15 486 437,95**	**15 486 437,95**
	TOTAL DU BUDGET	**17 963 445,39**	**17 963 445,39**

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 AVR. 2018

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 30 AVR. 2018